

Les dépendances du Sénégal

Autor(en): **Ryff, F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jahresbericht der Geographischen Gesellschaft von Bern**

Band (Jahr): **11 (1891)**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-321837>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

IX.

Les Dépendances du Sénégal.

Conférence par Monsieur *F. Ryff*, dans la Séance du 17 Décembre 1891.

AFRIQUE OCCIDENTALE

Les Dépendances du Sénégal qui ont reçu ces jours-ci le nom officiel de
GUINÉE FRANÇAISE.

Situation entre le 9 et 11° lat. de N. 15 et 17° long. Ouest du M. de Paris.

Nord. Les limites au Nord furent dressées par une commission Franco-Portugaise en 1888. Les envoyés français furent MM. le capitaine Brosselard, le lieutenant St-Clère, Galibert.

Les limites ratifiées par les deux puissances partent de la Côte Occidentale entre le Rio Cassini et le Rio Compony, cette dernière rivière reste considérée Française; du point indiqué sur la carte les limites montent vers le Nord-Est en s'approchant du Rio Grande jusqu'au 16° long. Ouest du méridien de Paris et suivent en ligne droite vers le Nord. La France s'est réservée la sphère de son influence pour l'intérieur du pays, en sorte que la grande colonie du Sénégal, séparée de la Guinée Française sur la Côte par la Gambie anglaise et par la Guinée Portugaise, pourra être reliée avec le temps et les chemins de fer par le «Hinterland».

Je fais remarquer ici que depuis peu de jours seulement cette colonie a obtenu le titre officiel de «Guinée Française», avec un Gouvernement colonial dont le siège est à Conakry, sur la presque île «Tumbo», laquelle se trouve entre l'embouchure de la rivière Manéah et la petite baie de «Sangaréah». A peu de kilomètres au large de Conakry, on remarque les petites Iles de Los formées par l'Ile «Factory», l'Ile «Tamarrah», l'Ile «Withe», l'Ile «Crawford» et l'Ile «Corail». Je vous présente ici une pierre curieuse par sa rondeur polie, résultat du mouvement des marées contre les plages rocheuses de l'Ile «Corail». Ces pierres s'y trouvent par milliers de formes pareilles, témoins du travail perpétuel des éléments. — Les Iles de Los quoique

situées sur une côte Coloniale Française, appartiennent aux Anglais et relèvent de leur Colonie de Sierra-Léone. Elles font l'objet d'un bail à 99 ans contracté en 1819 entre le royaume Uni et les chefs indigènes de la côte rapprochée.

Sud. Au Sud les limites sont formées par les rives droites des Grandes Scarcies, alors que leurs rives gauches forment les limites Nord des possessions anglaises de la Colonie de Sierra-Léone.

Est. A l'Est les limites ne sont pas définies, la domination de la France s'étend toujours davantage par des traités plus ou moins onéreux avec les chefs ou roitelets noirs. De fait la domination française ne s'étend pas encore au delà des rivières accessibles aux navires marchands.

Ouest. L'Océan Atlantique forme et déforme les limites de l'ouest. L'entrée des rivières est généralement dangereuse aux navires de commerce, les pilotes indigènes sont cependant assez sûrs pour indiquer les bons passages de barre.

Montagnes. La chaîne principale est située entre le 13 et 15^o longitude O. du M. de Paris et s'étend du 8 au 13^o de latitude Nord-Est; cette chaîne est connue sous le nom de Massif du « Foutah-Dijallon ». On estime de 12 à 1500 mètres la hauteur de ces cimes peu connues et qui attendent encore les explorateurs et les ascensionnistes. — La plus haute montagne visible de la mer par le travers de Conakry est le Kakulimah (880 mètres d'altitude).

Rivières. D'innombrables cours d'eau prennent naissance dans le massif du Foutah-Dijallon; de ceux qui traversent la Guinée Française pour se réunir à l'Océan Atlantique, je citerai en partant du Nord:

- le Rio Compony (Candiafara et Cogon),
- le Rio Nunez (Kakandé et Tiguilinta),
- le Capatches (Cataco).

Bramaya (Councouré), qui descend du petit lac de Badi dans lequel se jettent le Kakriman et le Kékoulo.

Dubrecca (Soumba), qui se déverse, ainsi que le Bramayah, dans la petite baie du Sangaréah.

Manéah.

Morébaya.

Forrécariah.

Mellacorée.

D'autres cours d'eau descendant du massif du Foutah-Dijallon, font des trajets plus longs avant de se réunir à la mer. Ce sont: le Sénégal (Bafing), la Gambie (Bah Diama), le Rio Grande (Koli), les Scarcices, la Roquelle et si nous nous écartons quelque peu, nous

trouvons non loin les sources du Niger, découvertes en 1879 par notre compatriote J. Zweifel accompagné de son ami M. Moustier.

Le parcours supérieur des rivières de la Guinée Française est encore très peu connu et ainsi que pour l'intérieur du pays, les explorateurs auront encore bien des changements à apporter aux cartes actuelles dont je puis vous présenter ici quelques spécimen. Je vous rends attentif surtout à celle de notre compatriote M. Louis Baur de Bâle.

Explorateurs. Les explorateurs qui ont passé dans cette région du Continent noir sont les suivants à ma connaissance :

Major Peddie, Chef d'une expédition anglaise partie du Rio Nunez en 1816; elle fut repoussée par les indigènes du Foutah-Dijallon.

Réné Caillé partit du même point en 1827, seul et avec peu de ressources il traversa le Foutah-Dijallon, passa par Timbouctou et arriva en 1828 à Tanger d'où le vice-consul de France lui procura un passage pour Toulon. Une modeste colonne élevée dans la cour du poste fortifié de Boké nous rappelle que René Caillé était parti de ce point.

Le lieutenant *Lambert* partit également de Boké en 1860 en mission du Gouvernement Français, il se rendit auprès de l'Almamy de Timbo et retourna au Sénégal en suivant le cours de la rivière Falémé.

Le Dr. *Bayol* à la tête d'une expédition équipée par le Gouvernement français fit le même voyage en 1881. Il ramena en France quatre messagers de l'Almamy de Timbo; à la suite des entrevues, le Gouvernement alloue à l'Almamy une rente annuelle de fr. 5000 et de fr. 2500 au chef du Labé. Ces rentes sont remises par l'entremise du commandant du poste de Boké. — L'expédition Bayol devait continuer de Timbo vers le Sud pour reconnaître la découverte des sources du Niger qu'avait faite en 1879 Zweifel et Moustier, elle renonça à ce projet et regagna le Sénégal par les routes indiquées du lieutenant Lambert.

Les messagers de l'Almamy de Timbo furent rapatriés par l'entremise de la maison C. A. Verminck de Marseille dont je fus alors l'agent à Conakry. Ils arrivèrent par un vapeur de cette maison le «Foulah», je les fis embarquer à bord d'une goëlette pour le Rio Nunez et ils s'en retournèrent à Timbo en passant par Boké. Voici un passage des instructions que je reçus de M. C. A. Verminck en février 1882 :

«Je désire que ces envoyés ne restent que le moins possible à Conakry, je désire surtout qu'ils n'aillent pas à Sierra-Léone. Etant venus en mission auprès du Gouvernement français, il ne sied pas

qu'au retour ils visitent le siège du Gouvernement anglais de la Côte.»

Une petite expédition partit de Boké en 1883, commandée par un docteur venu de Paris et qui s'avança dans l'intérieur accompagné seulement d'une demi-douzaine d'indigènes. A deux jours de marche la petite équipée rencontra un fils de l'Almamy de Timbo se rendant, à la tête d'une caravane au Rio Pongo ; après échange de quelques paroles de courtoisie, le docteur et ses porteurs furent garottés sans autres préambules et laissés sur place complètement dénudés, ils purent se dégager et regagner Boké en se promettant sans doute de ne plus recommencer dans de pareilles conditions de protectorat.

Le Dr. *Gouldsburg*, Gouverneur de la Gambie Anglaise traversa le Foutah-Dijallon en 1881; parti de Ste-Marie Bathurst, il gagna Sierra-Léone en trois mois. Il a évalué la distance parcourue à environ 3000 kilomètres.

Gaboriaud et *Ansaldi*. Expédition équipée par M. Olivier Pastré de Marseille, partit de Boubah dans le Rio Grande en 1881. Elle se rendit à Timbo et revint sur Boké pour regagner la Guinée Portugaise par mer.

P. Bonnard de Marseille également équipé par M. Olivier Pastré en 1883, tomba malade sur la route de Kadé, il rebroussa chemin, arriva mourant à Boké, porté par ses fidèles compagnons indigènes, il expira au poste de Boké sans avoir repris connaissance.

Louis Baur de Bâle, sans avoir des prétentions d'explorateur, a cependant parcouru en tous sens le littoral de 1878 en 1886. Pendant ces huit ans qu'il y a résidé il a pris une quantité de notes et a établi une carte du pays que j'ai l'avantage de vous présenter ici. C'est certainement la carte la plus exacte qui existe de ce coin du continent noir jusqu'à ce jour.

Habitants. Les indigènes de la Guinée Française (ci-devant Dépendance du Sénégal) sont de trois races assez distinctes :

1^o Les Bagas.

2^o Les Sousous.

3^o Les Foulahs.

Les Bagas représentent le type du vrai nègre foncé, premiers occupants sans doute, ils auront été refoulés par les Sousous et par les Foulahs dans les contrées les plus malsaines et marécageuses de la côte où ils s'adonnent à la chasse et à la pêche, à la culture du riz et du mil, à la récolte de l'huile et des amandes de palme. Les Sousous dominent les Bagas et les Foulahs dominent les Sousous ou les rendent tributaires. Les Bagas sont fétiches, de mœurs anti-

diluviennes, ils fuient les autres races qui en font leurs esclaves domestiques. Ils s'adonnent facilement à la boisson et font très peu de cas d'étoffes d'habillement. Ils voyagent par eau, dans des troncs d'arbres creux pour aller échanger leur récolte d'huile et d'amandes de palmes contre de l'eau de vie et des pacotilles dans la factorerie la plus proche.

Le Sousou un peu plus civilisé, s'habille mieux, apprend plusieurs langues, est musicien (balafond), professe même la religion musulmane sans toutefois renoncer à la boisson. Il est employé dans les factoreries comme ouvrier, interprète, laptot etc. Il s'établit aussi commerçant intermédiaire, cherchant des produits dans l'intérieur du pays pour aller les échanger chez l'Européen. Les Sousous, originaires des environs du Niger supérieur, ont été poussés par les Foulahs et les Timnéhs dans les pays des rivières Scarcies, Mellacorée et Forrécaréah, ils dominent actuellement les Bagas jusqu'au Rio-Nunez. Ils construisent des pirogues à voiles pouvant contenir jusqu'à huit tonnes de marchandises et servent ainsi le cabotage.

Foulahs. Les Foulahs sont musulmans fervents et tiennent strictement aux prescriptions du Coran, ils font partie d'un peuple venant de l'Est qui fait la propagande de l'Islam.

Le Foulah est généralement de haute taille, au teint brun-jaune (café au lait), bouche moyenne, nez aquilain, cheveux moins crépus que le nègre; il méprise les races fétiches qui l'entourent, leur fait une guerre continuelle, les traîne à l'esclavage et sans le protectorat de la France et les commerçants Européens, les Foulahs auraient aujourd'hui la domination complète de la Guinée Française, ce qui au point de vue commercial ne serait pas regrettable.

Le Foulah s'occupe d'agriculture, de l'élevage du bétail qui prospère sur les pâturages des montagnes du Foulah-Dijallon. Le bétail est de taille plus petite que celui de nos races en Suisse; des essais d'exportation furent faits, mais le trajet jusqu'à Liverpool et Marseille avait trop éprouvé ces pauvres bêtes. Moutons, chèvres et volaille venant de l'intérieur forment une partie des provisions des factoreries d'Européens, lesquelles factories sont toujours situées à proximité d'une eau navigable.

Autres races. Outre ces trois races principales de la Guinée Française, j'en citerai encore qui y sont de passage et qui y résident.

Toubakay. Venant de Touba, résident au Rio Nunez et au Rio Pongo, y cultivent des arachides, mais retournent souvent dans leur pays.

Mandingues & Seracolés descendent de l'intérieur en caravanes pour échanger leurs produits consistant en or, ivoire, tissus du pays teint à l'indigo, caoutchouc, etc. contre des marchandises d'Europe.

Le Yoloff ou Woloff venant du Sénégal, le plus souvent de St-Louis, s'établit traitant ou trafiquant, fait un peu le commerce d'esclaves domestiques et retourne à St-Louis quand il a amassé plus ou moins loyalement une petite fortune.

Le Sierra-Léonnais, nègre, sujet anglais de race Akou ou venant de l'Inde occidentale fait également un commerce d'intermédiaire et réussit souvent mieux que le Yoloff.

Le Mulâtre. Descendant de plusieurs races, reste dans le pays, il est employé dans les factoreries et retombe le plus souvent dans les mœurs et habitudes des indigènes. Au Rio Pongo la famille royale descend de négriers Portugais.

Le Cræman, est l'ouvrier des factoreries pour les gros ouvrages, il est très-apprécié. Les Cræmans viennent de Cap Palmas à Sierra-Léone d'où ils sont engagés pour les factoreries dans les diverses rivières. Les Cræmans furent engagés dans la dernière guerre des Ashentees; aussi dans la dernière guerre des Anglais en Egypte; beaucoup furent employés comme ouvriers au Canal de Panama.

Domination de la France.

Les dépendances du Sénégal, aujourd'hui officiellement appelées « la Guinée Française », sont ou plutôt est sous le protectorat de la France. Le siège du Gouverneur est à Conakry, il fait nommer les commandants de cercle. Ces cercles sont au nombre de quatre :

celui de Rio Nunez;
de Rio Pongo,
de Dubrecca;
de la Mellacorée.

Les commandants de cercle occupent un poste :

| | |
|-----------|-------------------------------|
| à Boké | pour le Rio Nunez (fortifié); |
| à Boffa | » » Rio Pongo; |
| à Conakry | » » Dubrecca; |
| à Benty | » la Mellacorée (fortifié). |

Les commandants de cercle placent des douanes aux embouchures des rivières, afin de faire contrôler le mouvement commercial et d'en retirer des droits; ils font leurs rapports au gouverneur pour ce qui concerne la politique du pays, ils veillent au maintien des traités des chefs indigènes avec la France, projettent des traités nouveaux, empêchent ou provoquent les guerres des indigènes entre eux. Ils ont pour leur propre protection une vingtaine de soldats nègres du Sénégal, deux ou trois sous-officiers Français, un ou deux artilleurs et un médecin. — Les commandants de cercle sont généralement des

Capitaines de l'Infanterie de Marine en service actif et, ainsi que leur personnel, ils sont relevés tous les deux ans.

Actuellement le Gouvernement de la Guinée Française est composé d'environ 36 Européens et d'environ 200 indigènes ou soldats du Sénégal. Pour gouverner un pays de la superficie de notre Suisse, il faut croire que ce gouvernement est d'autant moins suffisant que le pays manque de voies ferrées et du télégraphe; les grandes routes des caravanes ne sont que des sentiers sinueux. Il n'y a que les rivières accessibles aux navires, bateaux et chaloupes qui servent de moyens de communication au commerce.

Depuis 1886 cette colonie est reliée à l'Europe par le câble sous marin qui atterrit à Conakry.

Historique. Le premier pas pour dominer ce pays fut fait par la France en 1865, au haut du Rio Nunez, dans les circonstances suivantes:

Le Roi Douka de la tribu des Landoumas avait malmené deux commerçants du Sénégal établis à Boké qui demandèrent aide et protection au gouvernement du Sénégal. Un petit aviso de l'Etat fut envoyé dans ces parages et un traité fut conclu avec le roi Douka et avec le roi Joura de la tribu des *Nalous*, traités datés du 1^{er} décembre 1865. Ces traités furent acceptés d'autant plus volontiers que le roi Douka (mort en 1878) toucha dès lors une rente annuelle de fr. 2000. — en espèces et le roi Joura (mort en 1885) une idem de fr. 5000. — Le pays des *Nalous* s'étend de Victoria à Rappass et occupe la partie du Rio Nunez navigable pour des navires calant jusqu'à cinq mètres.

En 1866 le poste fortifié de Boké fut construit; les Foulahs de l'intérieur du pays s'en inquiétèrent et faisant cause commune avec le roi Douka, ils voulurent attaquer et détruire les fortifications. Le commandant eut vent de l'affaire, fit empoigner Douka et un fils de l'Almamy de Timbo; ce dernier fut fusillé au but du Wharf de Boké et Douka fut gracié sur promesse de ne plus recommencer. En tenant compte de ce que le poste n'était protégé que par une trentaine d'hommes dont quatre Européens, il faut admettre que les indigènes n'étaient pas difficiles à tenir en respect.

Une maison de douane fut élevée plus tard à Victoria près de l'embouchure du Rio Nunez, en vertu du traité conclu avec le roi Joura. Jusqu'à présent la douane prélève des droits sur les produits exportés seulement et qui sont de 5% de la valeur des produits, valeurs publiées tous les six mois dans le «moniteur du Sénégal».

Nous sommes ici devant un fait bizarre, la France protectionniste prélève des droits d'entrée dans la Colonie du Sénégal sur les marchan-

dises importées et n'en prélève point dans la « Guinée Française » ; en voici l'explication en tant que cet état des choses durera :

L'Angleterre, libre échangiste, prélève des droits d'importation sur plusieurs articles arrivant de pays civilisés dans la Colonie de Sierra-Léone. — Dans les années 1851 et 1852 l'Angleterre a conclu des traités avec les chefs indigènes d'alors se trouvant entre la Mellacorée et le Rio Nunez. En vertu de ces traités, les chefs indigènes garantissent entr'autres ne vouloir prélever aucun droit ou charges quelconques sur les marchandises importées dans leurs pays (« the import of *all* merchandise into their countries *free* of duty or customs dues of any kind ») par contre le gouvernement de Sierra-Léone donne entrée libre, sans aucuns droits à tous les produits arrivant à Sierra-Léone et provenant des pays situés entre Mellacorée et le Rio Nunez.

Par ce qui précède nous remarquons qu'antérieurement aux traités de protectorat avec la France, il en existent d'un autre genre avec l'Angleterre.

Le Rio Pongo passa seulement dix ans plus tard sous le protectorat de la France, soit en 1876, si je ne me trompe. Suivant le commandant Chs. Bour qui fut à la tête de ce cercle de 1883 en 1885, sa position n'a pas toujours été des plus enviables parce que selon le traité avec les indigènes, le Gouvernement Français avait promis de ne point élever de fortifications. De ses réflexions sur les maisons de commerce, je citerai le passage suivant de son livre page 64 — « La jeunesse étrangère occupe presque tous les emplois dans les maisons de commerce de la Compagnie Français de l'Afrique Occidentale. Les jeunes Français se destinant au commerce se trouveraient cependant à très bonne école dans ces parages moins insalubres qu'on le dit généralement. »

Ayant fait partie de la jeunesse étrangère de la dite compagnie, je puis répondre à ce qui précède que les comptoirs et factoreries en sont gérés par des employés français et suisses, qui généralement font bon ménage ensemble, quoique les postes bien rétribués soient attribués à des Français quelquefois plus prétentieux que capables.

Bramayah. Le royaume de Bramayah passa sous le protectorat de la France en 1883. William Fernandez qui descend de négriers Portugais, connu sous le nom de roi « Woulli », demanda un traité de protectorat par l'entremise du commandant Chs. Bour du Rio Pongo. Il comptait sur l'appui de la France au cas où les Bagas de Cobah, attaqués par un chef sousou nommé Tomas, sortiraient victorieux de la guerre et envahiraient son territoire. — Les Bagas eurent la victoire sur Tomas et la paix put immédiatement être conclue par l'entremise du roi Bala Demba de Dubrecca.

Dubrecca. Le roi Bala Demba de Dubrecca, chef du Tabounson et de Caloune, a signé un traité de protectorat avec la France en 1880. — Ce traité fut provoqué par un commerçant de Marseille, J. Gaillard, habitant les îles de Los. Pour éviter des désagréments avec le gouvernement de Sierra-Léone, il chargea un de ses clients établi au Dubrecca qui décida le roi et ses ministres à se rendre au poste de Benty où le traité fut conclu. Le roi obtint une rente annuelle de fr. 2000.

Les Anglais tâchèrent alors d'obtenir la presqu'île Tumbo sous prétexte que suivant leur traité, elle rentrait dans la zone des îles de Los. Cette prétention fut toutefois abandonnée. — En 1883 le seul comptoir commercial établi sur l'île Factory des îles de Los fut transféré à Conakry, sur la presqu'île Tumbo. L'agent s'était préalablement pourvu d'un traité avec le roi du Dubrecca, lui assurant port franc tant pour les marchandises que pour les navires se rendant dans ces parages. En 1884 une maison allemande vint s'établir à côté de Conakry et sur l'encouragement du Gouvernement allemand qui y avait fait faire escale à deux navires de guerre, le chef de la maison allemande conclut des traités avec les rois du Kabytaï et du Cobah. — Les envoyés du Gouvernement allemand, feu le Dr Nachtigall et le Dr F. Buchner, illustres par leurs grandes explorations au centre du continent noir, étaient les premiers pionniers en quête de colonies pour l'empire d'Allemagne et la presqu'île Tumbo fut leur première station dans ce but. Ils visitèrent le roi Bala Demba et lui présentèrent de la part du vieil empereur Guillaume un sabre d'honneur et une médaille en argent; Bala Demba fut très touché de l'attention de son illustre contemporain et regretta beaucoup de ne pouvoir conclure de traité dans le sens désiré.

Les traités avec le Cobah et le Kapitai furent ratifiés plus tard par l'Allemagne, mais annulés quelques mois après en suite d'une entente avec la France qui céda certains droits sur le pays de Togo.

Le Gouvernement du Sénégal envoya en 1885 un officier à Conakry, afin d'être mis au courant de ce qui pouvait se passer dans ce pays. Il nomma ensuite un lieutenant gouverneur pour les dépendances du Sénégal, enfin un Gouverneur fut nommé relevant directement du ministère des Colonies et les Dépendances du Sénégal reçurent le nom de « GUINÉE FRANÇAISE » pour faire pendant à la « Guinée Portugaise » de la frontière Nord.

Lois. Les lois des Foulahs sont basés sur le Coran, dès leur enfance les jeunes gens apprennent à lire et à écrire, leurs maîtres appelés Sheriffs, remplissent les fonctions d'enseigner les lois religieuses, la lecture et l'écriture; ils font écrire leurs élèves sur des planchettes

en bois desquelles l'écriture s'efface facilement au lavage; l'eau de l'écriture effacée de certains passages du Coran sert quelquefois de médecine. — Les Sousous apprennent volontiers l'écriture arabe, tandis que le Bagas préfère rester dans l'ignorance et fuit ce que nous appelons la civilisation, il n'en accepte que ce qui lui convient, soit principalement les boissons toxiques. Les lois du Sousous et du Bagas se basent avant tout sur l'usage. Ils ont recours à leurs anciens et si ceux-ci ne sont pas d'accord ils en appellent à leurs chefs, puis si le cas est grave, au roi. Lorsqu'il y a des différends entre tribus, les chefs se parlementent, si les différends sont trop importants, ils ont recours à des chefs d'autres tribus, se font des alliés et au besoin commencent une guerre. Ces guerres sont interminables; il y en a chaque année dans l'un ou l'autre des districts de la « Guinée Française ».

Dernièrement les Timnéhs de la colonie anglaise de Sierra-Léone ont dévastés le pays jusqu'au Dubrecca. On disait qu'ils étaient soutenus par les Anglais, ce qui est cependant peu probable, vu que les Anglais sont eux-mêmes obligés d'organiser des expéditions militaires contre les Timnéhs.

L'esclavage. Tous les tribus ont des esclaves domestiques et le gouvernement tolère ce trafic entre indigènes pour ne pas rompre les traités et aussi pour ne pas être mis en demeure d'organiser de fortes expéditions militaires. Il ne serait cependant pas bien difficile d'imiter les Anglais dont la Colonie de Sierra-Léone est en bonne prospérité, malgré l'abolition complète de l'esclavage en dedans leur juridiction immédiate. Les Anglais ont fait de grands sacrifices pour élever les nègres qui, à Sierra-Léone, font partie du Gouvernement Colonial, occupent plusieurs emplois, sont commerçants, avocats et médecins, etc., il y en a même qui sont mariés à de véritables Anglaises de la Grande Bretagne.

Missionnaires. Il y a des stations de Missionnaires à Conakry et au Rio Pongo, protestants et catholiques; ces missionnaires ont jusqu'à présent peu de succès chez les indigènes qui se tournent plutôt vers l'Islam, quand ils éprouvent le besoin de sortir des croyances fétiches.

Les nègres élevés chez les missionnaires sont généralement employés dans les factoreries comme interprètes et employés subalternes; jusqu'à présent ces employés de couleur viennent plutôt de la Colonie Anglaise de Sierra-Léone.

Commerce. Le siège des maisons faisant le trafic dans la Guinée Française est soit à Marseille, au Havre, à Liverpool-Manchester, soit à Hambourg.

Ces maisons ont établis des comptoirs sur plusieurs points accessibles aux bateaux à vapeur et voiliers venant d'Europe. Les comptoirs établissent des factoreries dans les rivières, bras de mer et marigots, sur des points accessibles aux bateaux faisant le cabotage et qui prennent des chargements de deux jusqu'à cent tonnes. Ces factoreries à leur tour établissent pour la saison de traite qui dure du mois de décembre au mois de mai, des sous-factoreries, font quelques petits crédits à des clients, etc. et elles reçoivent directement les caravanes venant de l'intérieur. Les chefs des factoreries de quelque importance sont toujours des employés d'Europe et la Suisse en fournit une grande partie. Les sous-factoreries installées pour le plus fort de la saison sont toujours situées près d'un cours d'eau, ne serait-il navigable que pour un canot, parce que le transport par terre serait trop coûteux et la liquidation prompte trop difficile en cas de guerre. — Les chemins sont partout de simples sentiers créés par le passage fréquent du pied noir et font le plus souvent des sinuosités inutiles.

La forte saison pour la traite des produits avec les caravanes venant de l'intérieur du pays, dure de décembre en avril, pendant la saison sèche. C'est à ce moment que le Foulah et autres tribus se mettent en marche pour échanger dans les factoreries les divers objets dont ils ont besoin contre leurs produits. Ils partent avec esclaves, femmes et enfants, ils marchent par caravanes de 10, 20 jusqu'à 200 individus, arrivent souvent musique en tête précédé du maître de langue et par fil indienne dans la cour d'une factorerie.

Le chef de la caravane armé d'un sabre et d'un fusil ou d'un arc, porte un grand chapeau et est couvert de grigris le garantissant d'agressions ennemies et de maladies, ses gens portent sur la tête les paquets recouverts d'une natte de bambous liée par les deux bouts en forme de saucisson droit plus ou moins gonflé selon qu'il contient ou des ustentiles de cuisine ou des produits tels que caoutchouc, peaux de bœufs, etc.

Si la caravane amène des bestiaux, des moutons et chèvres, c'est tout une histoire jusqu'à ce que chaque animal soit attaché.

Le chef de la caravane, après un long palabre avec le chef de la factorerie, donne ordre à ses gens d'ouvrir les paquets. On procède immédiatement au pesage et au mesurage, on débat les prix et on donne à chaque propriétaire un bon sur lequel est indiqué la somme convenue en dollars, demi dollars et quart de dollars. Si un individu apporte pour moins d'un quart de dollar en produits, il ne lui est pas délivré de bon en papier, on lui remet immédiatement la contre-valeur en ce qu'il désire, ceci l'exclut du bénéfice d'un cadeau qui

est obligatoire avant le départ de la caravane pour l'intérieur du pays. — Les principaux produits venant du Foutah-Djallon, dans les factoreries sont les suivants pour l'exportation en Europe et en Amérique :

Le caoutchouc, la cire d'abeilles, les arachides décortiquées, les graines de sésame, un peu d'or, de l'ivoire et des peaux de bœufs.

Les produits formant un commerce interne sont :

Les bœufs, les moutons, les chèvres, les poules, les canards, les pintades, les nattes de bambous, les calebasses, le riz, le mil, le beurre végétal, des articles multiples en cuir, etc.

Lorsque la caravane est débarassée de ses produits, le maître de langue assigne aux individus un emplacement pour passer la nuit ; à cet effet chaque saison l'agent de factorerie fait construire des petites huttes couvertes de branches d'arbres ou de paille, afin d'abriter les indigènes ; ces huttes sont alignées par deux rangées et suivant l'importance de l'endroit il y a 50 à 200 compartiments ; dans chaque compartiment assez de place pour deux à trois individus. La natte qui sert d'emballage est étendue par l'indigène pour lui servir de lit. Les ustensiles de cuisine composés d'une marmite en terre, de quelques calebasses, d'une grande cuillère en bois sont installés en plein air et dans quelques instants le riz se cuit dans la marmite, au grand plaisir de ceux groupés autour.

Après s'être concertés sur les événements, après avoir bien discuté sur la réception, sur les cadeaux reçus à l'arrivée, sur les prix acceptés, les Foulahs font d'un air grave leur tournée d'inspection aux magasins de vente, observent la manière de traiter du vendeur, puis ils vont voir leurs collègues qui se sont dispersés dans d'autres factoreries, concurrentes voisines, commencent par acheter quelque petite chose avec une boule de caoutchouc qu'ils ont gardés dans la grande poche sur leur poitrine. — L'un d'eux s'approchera mystérieusement de l'acheteur pour lui monter une petit bague d'or pour laquelle il s'attend recevoir au moins dix fois la valeur, etc.

Quand les caravanes sont nombreuses, elles sont plus pressées. En premier lieu elles demandent les chargements de sel pour chaque porteur, ce sel est donné en cadeau, chaque porteur (généralement les esclaves) enlèvera de 30 à 40 kilos, il est emballé en paquets de feuilles vertes d'environ 10 kilos et c'est tout un travail jusqu'à ce que chacun ait sa charge quelquefois trop lourde, ce dont chaque individu ne s'aperçoit qu'après avoir fait un certain trajet sur le mauvais petit sentier qui doit le reconduire dans son pays. Il jettera alors un paquet dans les brousses, mais bien à regret. Des

chefs de caravanes qui forcent leurs esclaves à enlever des charges trop lourdes s'en repentent souvent, car de peur d'une forte punition corporelle, ils jetteront toute la charge pour se sauver dans les brousses. Ils sont alors arrêtés par le premier venu qui généralement en profite pour aller le revendre dans un village éloigné. — Je me rappelle d'un cas où un esclave se sauvant avec deux autres réussit à les vendre; plus tard il fut empoigné et jugé par le roi des Landoumas qui ordonna de le tuer et de le jeter en pâture aux caïmans. Cet ordre fut exécuté sans que le commandant du poste de Boké, informé du fait, s'y opposât. —

Près de Boké, dans le Rio Nunez existe la tribu des Moughi-Forés qui est entièrement composée d'esclaves échappés. Ceux-ci à leur tour ont des esclaves à leur service. En général le sort des esclaves n'est guère plus pénible que celui de leurs maîtres avec lesquels ils partagent les joies et les misères. Les esclaves sont généralement considérés comme des membres de famille.

Toutefois si un homme libre tue un esclave, il est puni par le roi, qui lui fait enlever la valeur de deux esclaves. Au cas contraire l'esclave est immédiatement mis à mort, n'aurait-il fait qu'une tentative très menaçante ou gravement insulté son maître. Si le maître ne peut corriger un esclave ou s'il n'est pas content, il le menace de le manger, ce qui veut dire qu'il le vendra pour faire une fête de famille de la valeur qu'il en obtiendra.

Je reviens au commerce d'échange avec les caravanes: Quand la caravane s'est reposée un ou deux jours et que chacun s'est rendu compte à quoi il peut aspirer pour la contrevaleur de son «bon», le chef s'avance et dit que lui et ses gens sont prêts à recevoir les marchandises. L'un après l'autre vient à son tour présenter le «bon» et la difficulté est de satisfaire le premier qui, une fois les prix de la marchandise acceptés, aidera au marchand pour que ses gens se dépêchent de prendre paiement.

Les marchandises que le Foulah échange contre ses produits sont des fusils à silex neufs, bois peint en rouge, dont trois qualités ont cours, des lames de sabres, de la poudre de fusil, du tabac en feuilles, de l'alcool parfumé, des pièces de tissus de coton écru, blanc et bleu, de l'indienne, des verroteries de toutes dimensions, de l'ambre, du corail, des pierres à feu, des hameçons, du fil, des aiguilles, etc. etc., selon leurs multiples besoins. —

Quand la caravane est payée, qu'elle a son chargement de sel, et qu'elle a quitté le logement, complètement ficelé tous les paquets on remet le cadeau d'adieu qui consiste selon l'importance des produits apportés en une pièce de tissus et toujours

d'une poignée de poudre,
deux pierres à feu,
une feuille de papier blanc,
un satalas (espèces de gamelle),
quelques aiguilles,
un couteau de table (ou un paire de ciseaux)
une bobine de fil blanc,
un petit miroir,
une verroterie quelconque.

Après avoir vainement essayé d'obtenir encore un dernier cadeau («*Fannda*»), le chef sur l'appel de ses gens, tend la main au blanc lui dit adieu à peu près par ces paroles :

« aouah ! mi ahi, mi hauti dijonna, addiou haké »

ce qui veut dire : « Eh bien je pars, mais je reviendrai bientôt, ne nous en veuille pas. » A quoi on lui répond « haké o alla », etc., il n'y a pas de mal entre nous, que ton retour soit heureux. »

Par contre si la caravane, par malheur, n'est pas contente, ce qui arrive rarement, il n'existe pas de mal qu'elle ne dise sur la factorerie en rencontrant d'autres caravanes, elle mettra des branches sur le chemin pour laisser un signe à ceux qui viennent qu'il ne faut pas se rendre dans telle factorerie, quelque fois les indigènes de l'endroit se mettent de la partie et tandis que toutes les factoreries sont bondées de caravanes, il y en a l'une où l'autre complètement déserte. C'est ce qu'on appelle mettre le « Tondij », qui ne peut être enlevé que moyennant certains cadeaux au chef du village, et en envoyant une petite caravane équipée sur la route pour nettoyer le chemin et dire tout le bien possible de la factorerie.

Pendant la saison de traite la vie dans les factoreries et dans les comptoirs est des plus actives. Le matin le travail commence à six heures ; le personnel se prépare pour être présent à l'appel du second coup de cloche. Les employés Européens font la revue du personnel, distribuent le travail par corvée de quatre à six hommes avec un headman, s'il y a un débarquement ou un embarquement à faire, on prévient les indigènes du village qui viennent pour être engagés à la journée ou à la demi-journée. Ils sont payés pour leur travail en marchandises du magasin de détail. Le café est pris le matin séance tenante, après la distribution du travail. L'employé Européen auquel incombe les soins du ménage, donne au cuisinier indigène le menu pour le déjeuner qui est pris entre onze heures et midi.

A une heure le travail est repris jusqu'à six heures du soir, plus tard s'il le faut.

Après six heures on prend le repas du soir composé d'un potage, d'un plat de viande ou de volaille au riz, à défaut du contenu de boîtes de conserves, de pommes de terre, d'un rôti, d'un plat doux de fruits, un peu de Gruyère ou de Roquefort et pour terminer une tasse d'excellent café du pays, qui vient de Rio Nunez ou de Rio Pongo où il croît à l'état sauvage, les plantations de café ont été abandonnées et on n'en exporte de la Colonie que 1000 à 1500 kilos par an. Ce café n'est connu qu'au Sénégal, à Sierra-Léone et à Marseille.

Après le repas du soir qui est généralement pris sous une véranda, on cause des événements de la journée, on écoute les chefs de caravanes qui viennent faire leur causerie; eux-mêmes, ainsi que les hommes libres de leur tribu, ont fait leur prière au moment du coucher du soleil dans un emplacement désigné à cet effet, appelé le «Salibanqui», le plus âgé de la bande commence à haute voix, la face tournée vers l'Orient: «Allahcoubar» etc., les autres répètent à voix basse en suivant tous les mouvements.

La plus grande partie de la nuit est vouée par les caravanes à la danse, les indigènes forment un cercle à quelque endroit de la cour, allument un feu à côté duquel se place le joueur d'un instrument bizarre quelconque dont je vous présente ici quelques spécimens. Au son de l'instrument les assistants frappent des mains en mesure et un danseur après l'autre exécute sa danse, à la grande joie des spectateurs. Des groupes se réunissent pour chanter doucement quelque chant monotone et triste. — Dans un autre groupe il y aura un danseur au sabre qui attire le plus de spectateurs, il est affublé d'un bonnet de fibre et a entouré sa taille d'un jupon court de balleteuse en feuilles vertes.

Ces danses durent souvent jusqu'à l'aube, ce qui n'empêchera pas quelque musulman fervent de lire, auprès d'un mauvais feu, des passages de son Coran écrit à la main, ou un autre de réciter toute la nuit assis dans le «Sali banqui» les mêmes paroles:

«Lahi-lahi-hillalah», ce qui doit certainement lui faire obtenir une place spéciale dans le paradis de Mohamed.

Lorsque le chef de la factorerie voit les produits s'accumuler et les marchandises diminuer dans les magasins, il prépare un envoi au comptoir, et s'il n'a pas de pirogue ou de chaloupe assez grande, il envoie un courrier au comptoir, afin de se faire enlever les produits et de se faire regarnir les rayons du magasin de marchandises.

Le chef du comptoir fixe les prix auxquels les factoreries peuvent acheter les produits, il est en relation directe avec l'Europe, au courant du marché et du passage des navires, il fait préparer les

produits pour l'embarquement, il tient les agents de factoreries au courant, afin qu'ils envoient les chaloupes et embarcations pour le moment voulu, etc.

Le mois de mai arrivé, on procède à la fermeture des sous-factoreries, on prend l'inventaire des factoreries, puis celui du comptoir. Les employés ayant droit à un congé profitent de la première occasion pour aller se refaire la santé en Europe. L'agent prépare ses commandes pour la nouvelle saison, il se rend en Europe pour choisir les marchandises. Dans les comptoirs et factoreries ouvertes toute l'année, on s'occupe de la traite d'hivernage qui consiste, pour l'exportation, dans l'achat de l'huile et d'amandes de palmes et de gomme copale, de rares caravanes descendent encore de l'intérieur avec du caoutchouc et quelque peu d'ivoire.

La saison des pluies qui s'est annoncée par une série de tornades depuis le mois d'avril, commence en juin et continue en juillet, août et septembre; les grandes pluies durant quelquefois quinze jours sans discontinuer, amènent bien des désagrément: les fièvres intermittentes et paludéennes dont aucun Européen n'est épargné, les moustiques de trois ou quatre espèces différentes, les fièvres bilieuses, hématuriques, les rhumatismes, les crocos, espèces de tumeurs crouteuses. Chaque factorerie a une petite pharmacie dans laquelle on puise les remèdes les plus usités.

En outre le climat exerce une influence débilitante sur le corps et dispose ainsi à des habitudes sédentaires auxquelles beaucoup de personnes se laissent entraîner, surtout parmi les employés européens du Gouvernement. Ces habitudes sédentaires, l'habitude des spiritueux, la bonne chère sont cause de fièvres toujours précédées d'un manque de digestion, de mal de tête, de dégoût pour toute nourriture. — Le ténia est très répandu dans la « Guinée Française ». — Le « Gigao » ou « Chique », petit insecte presque invisible, a la spécialité de loger une poche d'œufs de la grandeur d'un tout petit pois dans la peau des pieds. Parmi les nègres on constate la petite vérole qui règne par épidémies. La maladie du sommeil, la lèpre, l'éléphantiasis font aussi leurs victimes.

La fièvre jaune n'a pas encore été constatée dans la Guinée Française, toutefois les autorités du Sénégal prétendent que cette maladie épidémique qui a fait tant de victimes au Sénégal, y a été importée par les traitants venus de cette colonie. Aussi dès le mois de mai, tout bateau provenant de la Guinée Française, est soumis à une quarantaine d'observation de cinq jours. En 1885 j'ai passé ces cinq jours au Lazareth de Dakar; nous étions 99 passagers du Sud

arrivés à bord du petit vapeur « Roquelle », nous sommes sortis 100 de la quarantaine, une naissance ayant eu lieu.

Chasse. En fait de distraction pour l'Européen éloigné de la patrie, je citerai surtout la chasse par eau. Dans les rivières de Rio Nunez, de Bramayah et de Dubrecca j'ai chassé le crocodile, l'hippopotame, quantité d'échassiers, l'aigrette, le pélican, le courralier, le canard sauvage, etc. Sur terre nous recontrons différentes espèces de singes, le léopard, le chat-tigre, le serpent noir, le serpent vert, le serpent corail, le serpent boa, le porc-épic, le buffle, le lièvre, des biches et gazelles, des pintades, des perdrix, des rats palmistes, des merles métalliques, des colibris multicolores, etc.

La marée se fait ressentir dans les rivières jusqu'à quinze lieues dans l'intérieur du pays. C'est à la marée basse que l'indigène cherche dans la vase à l'entrée des petits criques, sa provision de poissons de toute espèce qu'il attrappe au moyen de pièges; les rives sont alors couvertes de vase dans laquelle l'indigène patauge en enfonçant quelquefois jusque sous les bras; il est difficile d'accoster à ce moment-là les petits wharfs construits près des factoreries, généralement les indigènes portent leur Européen à terre sur leur dos ou ils lui construisent un pont avec les avirons, etc. Les indigènes sont très serviables et méritent quelquefois plus d'estime qu'on ne leur attribue.

